

QATAR

CODE ISO PAYS : QA

MONNAIE : Riyal qatari (iso : QAR)



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- > **DATE D'ADHÉSION** : 1^{er} Aout 2018
- > **CHAMP D'APPLICATION GÉOGRAPHIQUE** : le territoire douanier.
- > **OPÉRATIONS ET MARCHANDISES CONCERNÉES** :

* *Admission temporaire dans le cadre des conventions internationales suivantes :*
Convention d'Istanbul, 26 juin 1990 et les annexes suivantes :

- « Foires expositions » (annexe B1)

* *Admission temporaire en vertu des lois et règlements nationaux : /*

Les Carnets ATA sont acceptés pour les marchandises non accompagnées.

L'importation en lots fractionnés n'est pas acceptée. Cependant, l'importation de seulement une partie des marchandises figurant sur la liste générale est autorisée à la condition que l'importation de ces marchandises soit autorisée. Lesdits articles importés seront réexportés en un seul envoi.

- * *Transit* : OUI
- * *Trafic postal* : NON
- * *Carnet de remplacement* : OUI

Informations supplémentaires :

(a) Réexportation non visée : Une pénalité de QAR 500 à QAR 1.000 sera imposée par les douanes pour la non-présentation d'un carnet ATA aux Douanes pour visa / vérification lors de la réexportation du Qatar ;

(b) Réexportation hors délais : La non réexportation des marchandises avant la date limite de réexportation entraînera une redevance de 1 000 QAR devant être acquittée pour chaque semaine ou partie de la semaine après la réexportation.

(en tenant compte du fait que le montant final ne doit pas dépasser 20% de la valeur de la marchandise)

(c) Pas de réexportation : Les marchandises qui ne seront pas réexportées pour quelque raison que ce soit devront être soumises à des droits d'importation, taxes et pénalités selon la douane du Qatar.

La responsabilité de l'organisme garant n'excédera pas le montant des droits à l'importation et des taxes payables de plus de 10 %, conformément à l'article 8, paragraphe 2, de l'annexe A à la Convention d'Istanbul.

(d) Droits à l'importation et articles interdits : en attente

(e) Il est recommandé aux CCI émettrices de mentionner les informations suivantes en case C :

- Nom de l'événement
- Lieu de l'événement

(f) Il est également conseillé aux titulaires de stocker la liste générale des marchandises sur une clé USB accompagnant le carnet, afin d'accélérer le processus d'entrée auprès des douanes.



INFORMATIONS PRATIQUES :

- > **Langue de rédaction des carnets :** Anglais ou Arabe. Sinon la douane peut exiger une traduction.
- > **Bureaux de douane autorisés à accepter les carnets :** tous les bureaux de douane
Contact: Customs Affairs Department P.O.Box: 81 Doha – Qatar Fax: +974 - 44457222 Tel: +974 - 44457107
- > **Heures d'ouverture des bureaux de douane pour les opérations A.T.A. :**
<http://www.customs.gov.qa/eng/contact.php>

ORGANISATION GARANTE :

QATAR CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

P.O BOX : 402 Doha, Qatar

Contact : M. Tamader Al THANI - Tél: +974 4455 5885 - Fax: +974 4466 1693

E-mail : atacarnet@gcci.org – Internet : <https://qatarchamber.com/>

